



Communauté de Communes
DE CEZE CEVENNES

PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL

ANNEE 2021



Ce document définit les droits et obligations des agents de la collectivité
en matière de formation.

Soumis pour avis au Comité Technique le, *15 mars 2021*

INTRODUCTION

Le plan de formation :

Le plan de formation est un outil :

- au service du développement des compétences nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité et à la qualité du service public,
- qui permet d'anticiper et d'accompagner les évolutions que va connaître la collectivité :
- évolutions souhaitées (orientations / projets / changements d'organisation),
- ou évolutions contraintes (nouvelles réglementations / évolutions technologiques, sociologiques),
- qui permet d'accompagner les parcours professionnels des agents.

Le choix de la collectivité est d'établir un plan annuel qui est soumis au CT avec une copie adressée au CNPFT GARD LOZERE.

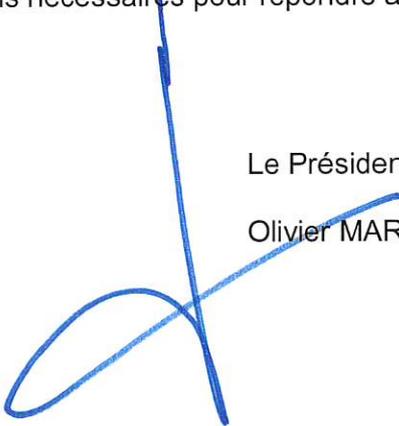
EDITO

Mesdames, Messieurs les agents,

Pour s'adapter aux évolutions législatives, réglementaires, la formation tout au long de la carrière professionnelle est un préalable pour une pleine expression professionnelle. Vous pourrez à travers ce plan de formation bénéficier des informations nécessaires pour répondre à vos et à nos attentes.

Le Président,

Olivier MARTIN



Présentation de la collectivité :

La collectivité œuvre pour une véritable politique de développement des compétences de ses agents et de ses services. C'est aussi l'occasion de se pencher sur les évolutions prévues, les éventuels changements d'organisation et de réaliser un état des lieux des compétences disponibles dans la collectivité.

Réforme de la Fonction Publique Territoriale :

Le Décret 2017-928 en date du 6 mai 2017 vient préciser, dans le prolongement d'une ordonnance du 19 janvier 2017, les modalités d'application du compte personnel d'activité (CPA) et du compte de formation (CPF) au sein de la fonction publique, notamment les modalités d'utilisation du compte. Ces dispositions s'appliquent aux fonctionnaires et aux agents contractuels des trois versants de la fonction publique.

Le compte personnel de formation est une partie du compte personnel d'activité. Il s'applique aux fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le compte personnel de formation remplace le DIF. Un crédit de 150 heures au total

Le CPF est mobilisé à l'initiative de l'agent, dans la perspective d'un projet d'évolution professionnelle et après accord de l'employeur. Les agents peuvent l'utiliser pour suivre une formation qualifiante ou certifiante. Les formations continues proposées par un plan de formation sont aussi éligibles au dispositif.

Par ailleurs, le CPF s'articule avec les dispositifs de préparation aux concours et de validation des acquis de l'expérience (VAE), les bilans de compétence et le congé de formation professionnelle.

Le CPF se substitue au droit individuel à la formation (DIF) depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les agents conservent la totalité des droits acquis au titre de ce dispositif. A la fin de l'année leur compte est crédité de 24 heures. S'ils parviennent à cumuler 120 heures, les heures supplémentaires accordées alors chaque année seront de 12 dans la limite d'un plafond total de 150 heures créditées sur le compte.

Pour un agent devant se reconverter professionnellement pour prévenir une inaptitude physique peut bénéficier de plus de 150 heures au total. Ce sera le cas aussi des agents ne possédant ni diplôme ni titre professionnel : ils seront dotés d'un crédit de 48 heures par an dans une limite de 400 heures.

Méthodes mise en œuvre pour le plan de formation :

Les besoins en formation sont recueillis lors d'entretiens professionnels mis en place depuis 2015. Cela permet à la directrice générale des services et aux différents chefs d'équipe d'obtenir et de recenser les souhaits en formation des agents.

En parallèle, un recueil de besoins individuels et collectifs à destination des agents via les chefs de services, renforce la démarche et permet d'identifier les besoins de formation.

Les Relais Emploi présents sur le territoire :

Le CNFPT évolue vers des formations à distance. Celles-ci impliquent que la Collectivité se dote d'un local équipé de matériel informatique pouvant recevoir les agents qui suivent une formation à distance. Ce local permet aux agents de suivre leur formation en toute sérénité sans être sur leur poste de travail. La collectivité dispose d'un relais emploi avec plusieurs antennes (st Ambroix, Bessèges...) qui se prête à cette activité en dehors des ouvertures au public.

Classification des formations

Les formations obligatoires se déclinent sous plusieurs formes :

✓ **La formation d'intégration et de professionnalisation** obligatoire, se substitue à la Formation Initiale (Formation Avant Titularisation et Formation d'Adaptation à l'Emploi) :

× Les actions d'intégration sont dispensées en début de carrière aux agents de toutes catégories (A, B, C). (Sauf pour les agents nommés après promotion interne).

× Les actions de professionnalisation seront dispensées tout au long de la carrière et à l'occasion de l'affectation dans un poste de responsabilité.

× Les actions de professionnalisation au 1^{er} emploi.

Les formations facultatives comprennent quant à elles :

✓ **La formation de perfectionnement** à la demande de l'employeur ou de l'agent, qui correspond à l'ancienne appellation 'Formation continue'.

Lorsque la formation est à l'initiative de l'agent et, en cas de désaccord entre l'agent et l'employeur pendant 2 années successives, celui-ci bénéficie d'une priorité d'accès aux actions de formation équivalentes organisées par le CNFPT.

✓ **La formation de préparation aux concours et examens de la Fonction Publique,**

✓ **La formation personnelle** suivie à l'initiative de l'agent,

✓ **Les actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française.**

✓ **Le compte personnel de formation**

Le compte personnel de formation se substitue au droit individuel de formation. Il renforce le droit à la formation des agents. Le compte personnel de formation et l'une des trois briques du compte personnel d'activité qui à terme comprendra aussi un compte personnel de prévention de la pénibilité et un compte d'engagement citoyen.

✓ **Le livret individuel de formation** qui retrace les formations et bilans de compétences. Il est la propriété de l'agent qui en garde la responsabilité d'utilisation, tout au long de sa carrière.

✓ **La Reconnaissance de l'Expérience Professionnelle (R.E.P.)** a pour objectif de favoriser le recrutement, la promotion et la mobilité dans la Fonction Publique Territoriale. Elle s'applique aux fonctionnaires et aux candidats aux concours de la Fonction Publique Territoriale.

✓ **Le Bilan de compétences** a pour objectif de permettre aux employés d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Par ailleurs, précédemment, la législation avait instauré le dispositif suivant qui se voit confirmé par la loi de février 2007. Il s'agit de :

✓ **La Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.)**. Elle permet la reconnaissance officielle de l'expérience professionnelle, associative ou bénévole en vue d'obtenir un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un Certificat de Qualification Professionnelle (C.Q.P.), sous condition que ceux-ci soient inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Remarque : Les conditions d'application de ces dispositifs de formation sont précisées dans le Règlement formation de la collectivité.

Bilan des formations individuelles réalisées en 2020

Formations dispensées par le CNFPT

Les thématiques formations sont au nombre de : 14

19 agents ont suivi ces formations

42 jours comptabilisés pour des formations individuelles.

INTITULES	Nb agents	nb jours	Perfectionnement et professionnalisation
Intégration catégorie C	2	10	
10:MSAPP036 L'accompagnement des usagers par le chargé d'accueil d'une MSAP ou MFS	4	14	X
10:SXK44275 / Les bases des finances publiques locales	1	2	x
10:SXHG1046 / La gestion du temps de travail : réglementation et application	1	3	x
04:SXK51060 / L'instruction du dossier de retraite sur la plateforme e-services de la CNRACL	1	1	x
10:SXK2A139 / Les opérations d'ordre budgétaire spécifiques	1	2	x
10:SXK52131 / La gestion de la rémunération	1	3	x
10:D3BTS001 / La taxe de séjour : actualité juridique et boîte à outils collaborative	1	1	x
10:OL4WF004 / Le logiciel Illustrator : volet perfectionnement	1	2	x
DADTO002 webinaire rencontres territoriales tourisme	1	0.5	x
WEBD4001 Prise de compétence autorité organisatrice de la mobilité	1	0.5	x
JNMMV002 le management de la mobilité dans les territoires peu denses	1	0.5	x
JNMMV001 nouvelles approches du management de la mobilité pour améliorer notre quotidien	1	0.5	x
SXZ13134 test orientation préparation concours cat B	2	2	

Formations annulées

La crise sanitaire de 2020 nous a contraint à l'annulation de formations prévues en présentiel. Certaines ont été remplacées par du distanciel lorsque cela était possible.

13 formations ont été programmées mais n'ont pu avoir lieu (soit par annulation CNFPT : session complète ou parfois manque d'inscrits ; soit par l'agent pour nécessité de services)

INTITULES	Nb agents	nb jours	professionnalisation	Intégration Et 1er emploi	Annulé cause covid 19
Formation d'intégration catégorie C	4	20		x	X reporté en partie en 2021
10:SXK1M428 / La prise de notes et la rédaction de comptes rendus	2	4		x	x
10:SXK50159 / Les règles d'élaboration et d'exécution du budget de la collectivité	2	4	x		x
10:F2RET008 / L'informatisation des régies et les moyens modernes de paiement	1	1	x		x

10: SX909094 / Atelier de reconversion et de changement professionnel	1	7	x		Annulé par l'agent et cause covid 19
10: RH10N078 / Loi de transformation de la fonction publique - Panorama des principales mesures	1	0.5	x		Annulé par l'agent
10: SX811340 / La formation continue obligatoire des assistantes et assistants de prévention	1	2.5	x		x
48: SXDMR105 / La mobilisation de ses ressources pour prévenir le stress	1	3	x		x
10: SX2G4118 / Les relations avec la presse	1	3	x		x
10: R5EVT002 / Événementiel : organiser une manifestation touristique	1	2	x		Annulé par l'agent
10: D3BSU001 / Les grandes mutations de l'économie touristique	1	2	x		x
10: SXQ0E423 / Les techniques manuelles de nettoyage des locaux de type administratif	1	3	x		x
10: A1ADA044 / L'adaptation au changement de son contexte professionnel	1	2	x		Annulé par l'agent

TABLEAU RECAPITULATIF

FORMATION EN UNION TERRITOIRE DE CEZE CEVENNES

10 formations étaient programmées : 4 formations ont été organisées sur le territoire et 6 annulées cause COVID19.

CEZE CEVENNES	CC CEZE CEVENNES	La gestion des dossiers de retraite CNRACL	12 et 13 octobre	A3ACN 019
CEZE CEVENNES	ST VICTOR	Exercice d'une autorité bienveillante auprès des enfants de 3 à 12 ans	24, 25 et 26 août	S XK2J 540
CEZE CEVENNES	ST BRES	L'habilitation électrique B1 B2 BR BC (personnels électriciens) : formation initiale	23, 24 et 25 septembre	OL4FM 157
CEZE CEVENNES	ST VICTOR	Manipulation d'extincteur (2 GROUPES)	30 septembre	P1EX1 511 - 512

Les besoins de formations individuelles pour 2021

Les entretiens professionnels ont été effectués auprès des agents titulaires période décembre - janvier.

Les thèmes de formations demandés sont les suivants :

INTITULES	Nb agents	nb jours présentiel	Nb de jours distanciel	professionnalisation	Intégration Et 1er emploi
Formation d'intégration catégorie C	5	25			x
Fondamentaux gestion RH	1	3	2	x	
Gestion situation d'inaptitude et de reclassement	1	2	1	x	
Le droit à la formation	1		1	x	
Les principes et enjeux du CPF	1		0.5	X	
La structuration des idées et de l'argumentation	2	4		x	x
La communication de l'encadrant et son équipe de travail	1	2			x
Le plan de communication élaboration et évaluation	1	4		x	
L'approfondissement des techniques d'écriture journalistique	1	2		x	
Les relations avec la presse	1	3			
Le pilotage de projet planification et animation	2	6		x	
Tourisme et vélo	1	2			
Fonction assistante de direction	1	2		x	
La communication et les relations professionnelles	1	3		x	
Préparation concours cat B	2	Non défini		x	
Technique de nettoyage des locaux administratif	1	3		x	
Initiation à la plomberie	2	6		x	x
Permis poids lourds	2				
FCO permis transports marchandises	1				
Sauveteurs secouriste au travail	4	2		x	
Initiation menuiserie	1	Non défini		x	
Travail en hauteur	2	Non défini		x	
Formation amiante	1	Non défini			
Initiation excel	2	Non défini		x	
La mobilité en territoire peu dense	1	3	0.5	x	

Les formations dans les différents thèmes seront suivies par 39 agents

Les formations d'intégrations sont celles qui ont été annulées 2020 (cause COVID 19 et congés maternité) et reportées en 2021.

Formation de préparation aux concours et examens de la Fonction Publique

La préparation aux concours de la Fonction Publique Territoriale est le moyen donné aux agents en vue de passer un concours d'accès à un grade supérieur. Cette formation est dispensée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et passe par la démarche « Compte personnel de formation ».

PREPA CONCOURS	NB AGENTS	REMARQUES et OBSERVATIONS	FILIERE
REDACTEUR	1	TEST EFFECTUES PREPA EN COURS 2021	ADMINISTRATIVE
TECHNICIEN TERRITORIAL	1	A DEFINIR JUIN 2021	TECHNIQUE
ASSISTANT CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DE BIBLIOTHEQUE	1	TEST EFFECTUES PREPA EN COURS 2021	CULTURELLE

Formation personnelle

La Formation Personnelle est suivie à l'initiative de l'agent. Aucune demande n'a été recensée.

Les actions de lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue Française

Aucune demande n'a été formulée par les agents et les Responsables de Services.

Le compte personnel de formation

3 agents ont émis le souhait d'effectuer une préparation concours en fonction de la programmation de concours en 2020-2021. Ces préparations concours sollicitent un crédit d'heures dans le cadre du CPF qui varie selon le domaine du concours.

La reconnaissance de l'expérience professionnelle

Aucune demande n'a été formulée par les agents.

La validation des acquis de l'expérience professionnelle

Aucune demande n'a été formulée pour bénéficier d'un congé pour passer une VAE.

Le bilan de compétences

Aucune demande n'a été formulée pour effectuer un bilan de compétences.